

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest ◀

N°3
Décembre 2007



EDITO

« Les aires protégées sont l'instrument le plus important et le plus efficace pour la conservation in situ des écosystèmes naturels et de leur biodiversité. Elles abritent le patrimoine naturel des nations et elles doivent être considérées comme un bien public. Elles ne doivent pas être conçues uniquement comme des espaces clos, mais comme des lieux qui offrent de multiples opportunités aux économies locales et nationales pour favoriser l'intégration des bienfaits de la conservation au développement durable, en même temps que les menaces à son intégrité sont affrontées...

... Les aires protégées du Mali présentent d'inestimables potentialités sur les plans écologique et touristique, dont l'exploitation rationnelle et durable devrait permettre à l'ensemble des intervenants de cohabiter sans conflit majeur et d'y tirer le maximum de profits. Malheureusement, nous assistons aujourd'hui, avec la grande convoitise de ces ressources, à la recrudescence des conflits fonciers entraînant souvent des affrontements violents entre agriculteurs et éleveurs.



C'est pourquoi, il est important, dans le contexte actuel de la décentralisation, du transfert de la gestion des ressources et du changement climatique, que les acteurs de la société civile accèdent à une plus grande concertation afin qu'elles aient des moyens de prendre les décisions concernant leur avenir...

... Pour consolider l'effort de protection mené par les agents sur le terrain, des séances d'information et de sensibilisation des populations pour la conservation et

l'utilisation durable des ressources des parcs ont été organisées, ainsi que des ateliers de concertations entre élus locaux des communes riveraines élargies aux organisations socioprofessionnelles et leaders d'opinions et aux services de gestion des parcs...

... Malgré ces efforts louables en faveur des aires Protégées, leur dégradation continue et il devient aujourd'hui impérieux de procéder à leur évaluation afin d'établir les priorités des besoins d'intervention et de définir des mesures idoines pour leur prise en charge...

... La présente évaluation, organisée par l'UICN, fournira une analyse de la situation globale tout en dressant un état actualisé des aires protégées, en particulier les acquis, les contraintes et les enjeux de leur gestion dans le pays. Puis elle mettra en perspective les différentes aires protégées et identifiera les priorités pour chacune d'elles, et leurs modes de gestion... »

Extraits du discours introductif du Directeur National de la Conservation de la Nature, Félix DAKOUO, à l'Atelier sur l'Evaluation des Aires Protégées du Mali – novembre 2007 - Bamako

■ A découvrir sur le web : les sites de quelques parcs ■

- Parc du Niokolo Koba (Sénégal): <http://www.niokolo.com/>
- Parc de la Pendjari (Bénin) : <http://www.pendjari.net/>
- Parc W (Niger) : <http://www.rtbw.net/> et <http://www.parc-w.info/>
- Parc du Banc D'Arguin (Mauritanie) : <http://www.mauritania.mr/pnba/tourisme.htm>
- Parc du Diawling (Mauritanie) : http://www.pn-diawling.mr/eco_tourisme.htm

■ Juillet 2007 : évaluation du système de gestion des parcs en Côte d'Ivoire ■

■ Du 16 au 18 juillet 2007, une mission d'évaluation des modes et des résultats de la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire a été conduite par une équipe de quatre experts de la sous région, venus du Burkina Faso et de Guinée Conakry. Elle a été organisée par l'UICN à la demande de l'office ivoirien des parcs et réserves de Côte d'Ivoire (OIPR). L'évaluation devait porter sur les 13 parcs et réserves du pays (8 parcs nationaux et 5 réserves). Néanmoins, 3 parcs et réserves situés hors de la zone gouvernementale (Mont Nimba, Haut bandama et Mont Sangbé) n'ont pu être traités car les gestionnaires des eaux et forêts n'y ont pas eu accès depuis le début de la crise.

De ce travail d'évaluation, il ressort que le réseau des aires protégées de Côte d'Ivoire est représentatif des milieux clefs du pays et cible bien les espèces emblématiques. Néanmoins, le littoral n'est pas encore suffisamment couvert : la création d'aires marines protégées est actuellement à l'étude. Par ailleurs, le réseau est fragilisé par l'absence de connectivité entre les aires protégées.

Les parcs et réserves sont soumis à de fortes pressions, ce qui s'explique en partie par la crise, mais pas seulement. Les principales pressions identifiées sont le braconnage, l'exploitation agricole, l'exploitation forestière, la pêche, le prélèvement des produits forestiers non ligneux et ligneux secondaires, et les feux de brousse incontrôlés. Par ailleurs, il y a des pressions spécifiques dans quelques parcs comme l'orpaillage, la demande foncière, ou encore la pollution. Une attention particulière devra être portée aux 3 sites du Patrimoine Mondial de l'humanité (UNESCO) dont 2 (Comoé et Monts Nimba) sont classés en péril.

Les infrastructures des parcs ont énormément souffert depuis le début de la crise : il n'y a actuellement quasiment plus de véhicules, de matériel pour les sorties sur le terrain ou de moyens de communication. Les infrastructures touristiques ont été détruites dans plusieurs parcs. Il y a donc de gros besoins de financements pour la réhabilitation du réseau des parcs.

■ Agenda ■

◀▶ Une mission d'évaluation des parcs et réserves du Mali a été réalisée du 27 au 30 Novembre à Bamako.

◀▶ La prochaine pourrait se tenir en Guinée ou au Tchad, début 2008.

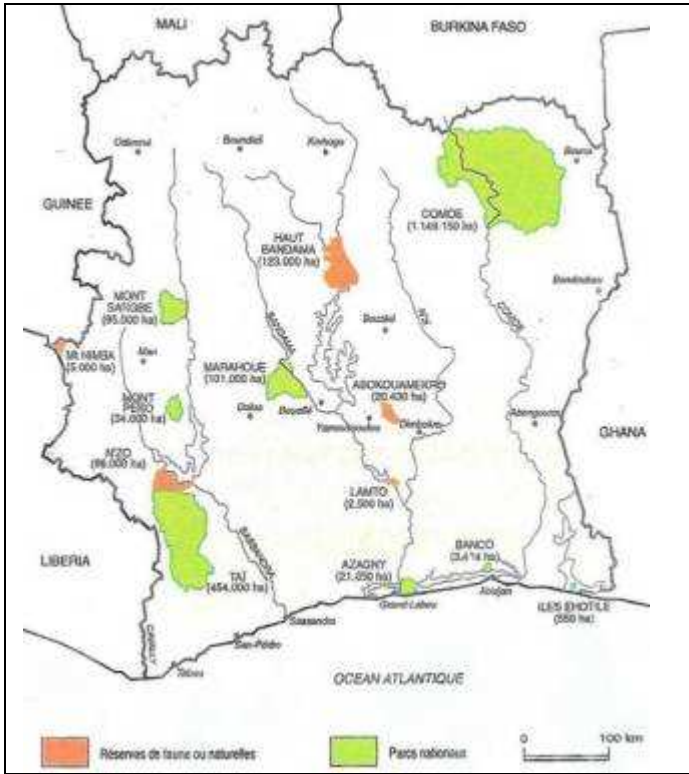


L'équipe d'évaluation réunie à Abidjan en juillet

L'OIPR est néanmoins optimiste pour le futur car les fonds pour l'environnement mondial (FEM) pourrait réactiver un financement prévu avant le début de la crise pour la Fondation des parcs de Côte d'Ivoire (dont l'objectif est d'assurer le financement pérenne de la gestion des aires protégées). Si ce financement se confirme, les parcs pourront ensuite bénéficier d'un financement complémentaire à condition qu'ils aient élaborés et validé un plan de gestion et un plan d'affaires. Ces deux documents manquent encore à de nombreux parcs, il est donc urgent de les finaliser.

Les parcs de Côte d'Ivoire sont relativement anciens. Ils ont été créés dans une logique d'exclusion de la population des espaces protégés. Comme souvent, cette conception de la conservation de la nature a montré ses limites car elle a engendré un rejet des espaces protégés par les populations locales. Cette approche seule ne semble plus soutenable aujourd'hui dans un contexte où l'Etat est affaibli : les populations riveraines exercent des pressions très fortes sur les parcs, qu'il est quasiment impossible de contrôler totalement. Une solution pour sauver les parcs sera donc d'associer plus encore les populations à leur gestion (implication des comités locaux de gestion), et que ces parcs génèrent des avantages et pas uniquement des contraintes, dans le respect cependant de leur statut, de leur intégrité et de leur vocation de conservation. Pas facile !

Il faudra aussi optimiser le système de surveillance, en fonction des moyens disponibles, de façon à faire diminuer les pressions dans tous les parcs (des brigades mobiles sont créées depuis peu mais pas encore opérationnelles partout) et reprendre le processus de délimitation de toutes les aires protégées pour matérialiser sur le terrain leurs limites intangibles et faire reculer, partout où c'est possible, les empiètements et les occupations illégales.



Parcs de Côte d'Ivoire

■ La classification par écorégions ■

■ Les 17 pays couverts par le programme Aires Protégées de l'UICN BRAO sont sur 2 domaines biogéographiques : la zone paléartique et celle africo-tropicale. Ils comprennent 22 écorégions terrestres et 5 écorégions marines (*classification WWF*).

Les 7 plus grandes écorégions terrestres en superficie sont :

- la **savane d'acacia sahéenne** (1 173 994 km²), qui comprend notamment le Gourma (Mali), Ouadi Rimé (Tchad), le Diawling (Mauritanie), le Djouj (Sénégal)
- la **savane ouest soudanienne**, qui comprend la Pendjari (Bénin), le W, la majorité de la Comoé (CI), la Bouclé du Baoulé.
- la **steppe et les zones boisées du Sud du Sahara**
- le **désert du Sahara**
- la **mosaïque forêt-savane Guinéenne** (670 797 km²) qui comprend une partie du Niokolo Koba (Sénégal), ainsi qu'Aboukouamékro (CI)
- les **forêts de basse terre ouest Guinéenne** (204 226 km²), qui comprend le Mont Nimba, le massif du Zياما, le parc de Tai, le Mont péko (CI)
- les **forêts Guinéenne de l'est** (188 895 km²) qui comprend la Marahoué, et des parcs du Ghana.

Enfin, la recherche sur les points clefs de la gestion des parcs doit être relancée, et il convient de déterminer des zonages pour chacun des parcs, comme cela est prévu par la loi, pour rendre plus efficaces les décisions de gestion. Il est aussi nécessaire de clarifier le statut des ressources renouvelables pour lever toute ambiguïté sur leur utilisation, et imposer leur protection lorsqu'une utilisation durable n'est pas possible.



Beaucoup de travail en perspective donc, auquel l'OIPR, la Fondation pour les parcs et réserves et les partenaires présents à l'atelier d'évaluation semblent prêts à s'attaquer.

Le rapport complet de l'évaluation sera disponible fin janvier sur le site du BRAO.

■ Lettre du réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPPAC) :

le dernier numéro d'information du RAPPAC est en ligne

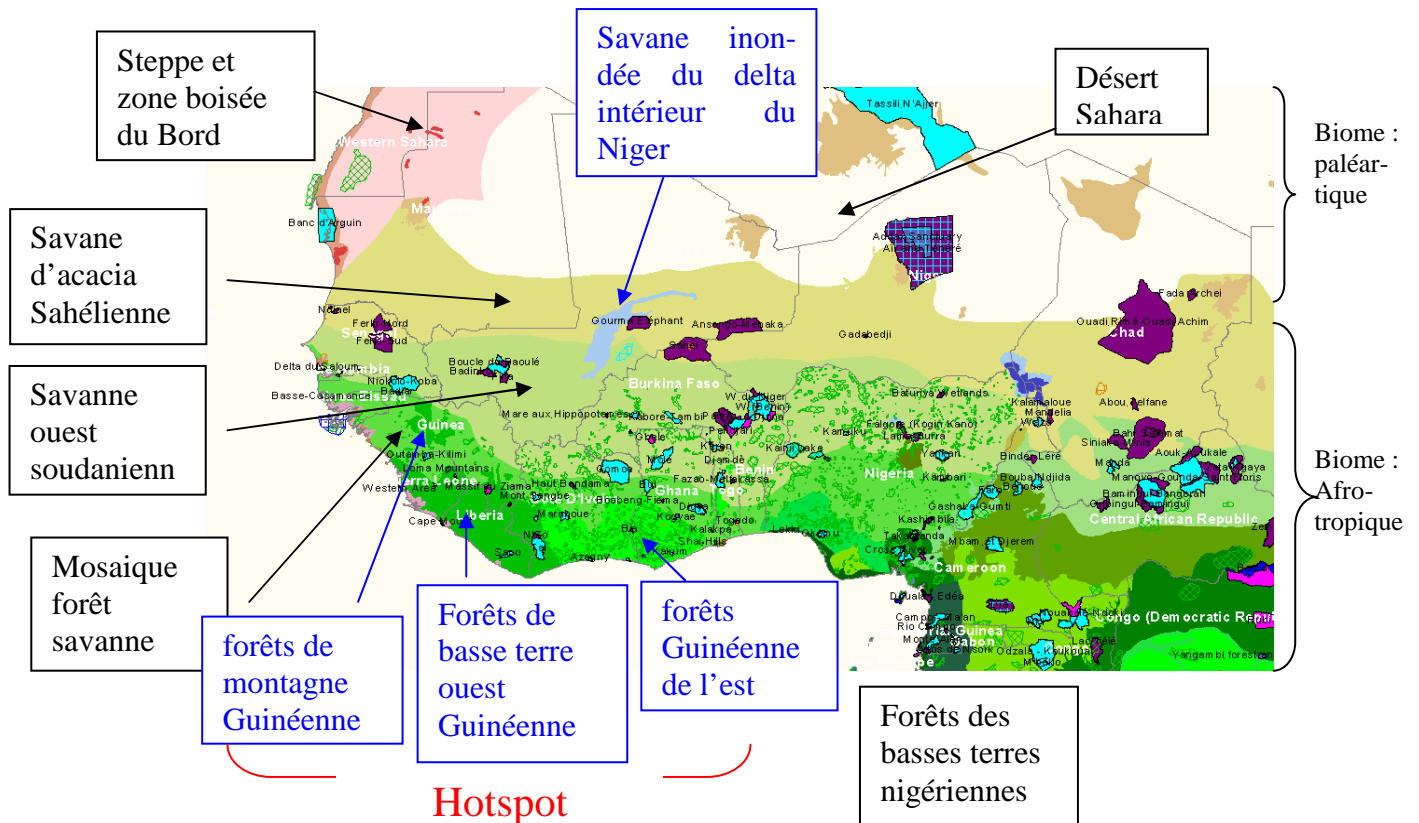
http://www.rapac.org/component/option,com_docman/task,doc_details/gid,25/

Parmi ces écorégions, le WWF distingue les 200 écorégions qui comprennent les exemples les plus remarquables d'habitat au niveau mondial du point de vue de l'endémisme, la richesse des espèces, la rareté globale de l'habitat (G200) : il y en a 5 en Afrique de l'Ouest:

- les forêts de basse terre ouest Guinéennes,
- les forêts Guinéennes de l'est,
- les forêts de montagne Guinéenne,
- la savane inondée du delta intérieur du Niger,
- l'Upwelling Sahélien (écorégion marine).

Ce classement recoupe partiellement la classification de « Conservation internationale » en Hotspot (qui prend en compte à la fois l'endémisme et le degré de pression) : il y a 1 point chaud de la biodiversité en Afrique de l'Ouest : **les forêts Guinéennes**.

La carte ci-après montre les principales aires protégées (base de donnée WDPA) (en violet pour les catégories 4 et en bleu les catégories 2) ainsi que les principales écorégions. Les écorégions dans le G200 sont en bleus



■ En complément : Classification Birdlife ■

Une autre classification intéressante est celle établie par Birdlife sur les zones endémiques pour les oiseaux (Endemic Bird Areas). Elle a été déterminée à partir des schémas de distribution de 2 609 espèces d'oiseaux terrestres : 51 000 zones endémiques pour les oiseaux ont ainsi été déterminées dans le monde. Il y a 2 zones endémiques principales pour les oiseaux en Afrique de l'ouest et 2 zones secondaires :

- les îles du Cap Vert ;
- les forêts de Nord Guinée (Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Sierra Leone) ;
- la basse vallée du Niger au Nigeria (zone secondaire) ;
- la haute vallée du Niger au Mali et au Sénégal (zone secondaire).

■ Appel à propositions ■

L'UICN et la FIBA souhaitent appuyer un ensemble de petits projets (d'un montant approximatif de 5 à 25 000 euros) concernant l'amélioration de la conservation de l'environnement (dans les aires protégées ou dans leur périphérie) et prenant en compte spécifiquement la question de l'équité, en particulier du genre, pour y parvenir.

A ce stade, ce sont des concept-papiers courts qui sont attendus (maximum trois pages, avec un budget indicatif) pour un premier tri. Toutes les – bonnes – initiatives sont les bienvenues !!!

Les propositions seront transmises à :
aurelie.vieillefosse@iucn.org

► La Lettre des APAO ◀

Contacts : Geoffroy Mauvais

geoffroy.mauvais@iucn.org

Et : Aurélie Vieillefosse

aurelie.vieillefosse@iucn.org



UICN, Bureau
régional Afrique de
l'Ouest
Programme
Aires protégées
BP 1618,
Ouagadougou 01.
BURKINA FASO

Tel : (226) 50.30.10.72